



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-141405>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **25-141405**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 78433888100021

Ville : PARIS

Code postal : 75441

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1758719>

Identifiant interne de la consultation : 2025-PA-07

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Aude Valmaggia

Numéro de téléphone du contact : +33 142660458

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 20/01/2026 à 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Service communication

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Tierce maintenance du site Internet de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP)

Code CPV principal - Descripteur principal : 72267100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La tierce maintenance du site Internet comprend : - l'ensemble des prestations transverses de pilotage et d'assurance qualité, - la prise en charge initiale ou période de transition, - la prestation continue de Support et maintenance préventive et corrective du site Internet, - les prestations de services connexes (formation, conseil et expertise), - la maintenance adaptative et évolutive du site Internet, - la transférabilité éventuelle. Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire mixte sans montant minimum et avec un montant maximum, sur sa durée totale, de 140 000 euro(s) HT. Les prestations commenceront à s'exécuter à compter du 11 mars 2026

Lieu principal d'exécution du marché : 45 RUE DE CAUMARTIN 75009 - PARIS 9

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur. Cette demande doit intervenir au plus tard le 09 janvier 2026. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, le 13 janvier 2026 au plus tard. Les recours pouvant être exercés sont les référés précontractuels et contractuels tels que prévus aux articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et selon les articles 2 et 11 de l'ordonnance n°2009515 du 7 mai 2009. Le référé précontractuel peut être exercé jusqu'à la signature du marché et le référé contractuel, à partir de la signature du marché

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/12/2025